SUIVRE LA CONSTITUTION D'UN DOSSIER TECHNIQUE EN DOMMAGES OUVRAGE

Schéma type d'un dossier technique à constituer pour une opération > 15M€ (Mise en place d'un contrat de RC décennale collective par le MO)

	Reçus le
Documents Préalables aux opérations de démolition (Le cas échéant) *non exigé par l'assureur	
LES ATTESTATIONS D'ASSURANCE RC DES ENTREPRISES DE DEMOLITION	
DOCUMENT ATTESTANT DE L'INCORPORATION DES EXISTANTS DANS UNE POLICE INCENDIE	
Documents <u>Préalables</u> à la souscription	
QUESTIONNAIRE DE PRESENTATION	
RAPPORT DE SOL	
CONVENTION DE CONTROLE TECHNIQUE	
RAPPORT INITIAL DU CONTROLEUR TECHNIQUE	
PLANS DE L'OUVRAGE: MASSE / COUPE / ELEVATION	
DESCRIPTIF TECHNIQUE TOUS CORPS D'ETAT (OU DEVIS ESTIMATIFS)	

Attestation RC décennale pour un certain nombre de constructeurs traitant avec le Maître de l'ouvrage

- + Signée par un assureur et non un courtier,
- + La date de la DROC est comprise dans la période de couverture
- + Visant expressément l'activité, objet du marché
- + Nominative pour le chantier et visant le coût prévisionnel du chantier considéré, <u>sans le visa d'aucun coefficient de variation à</u> la hausse, mais avec conditionnement à la souscription du CCRD
- + Avec abrogation de la Règle Proportionnelle de Capitaux
- + Faisant état d'un montant minimum de garantie de :

10 millions d'euros par sinistre pour la catégorie des traitants directs dont les marchés de travaux concernent la structure et le gros-œuvre,

6 millions d'euros par sinistre pour la catégorie des marchés de travaux des autres traitants directs,

3 millions d'euros par sinistre pour les autres catégories

+ En cas de groupement d'entreprises, il faut une attestation pour chaque entreprise à hauteur des plafonds ci-dessus et non un plafond collectif pour le groupement

Sans aucune réserve sur une éventuelle modification et/ou suppression et/ou résiliation en cours d'année car non prévue dans le modèle FFSA

* Architecte

* Maître d'œuvre d'exécution

* BET traitant avec la Maître d'ouvrage

* Bureau d'étude de Sol

* Contrôleur technique

COPIE DE LA DROC	
OOCUMENTS A FOURNIR A LA SIGNATURE DES CHAQUE MARCHE	
Attestation RC décennale pour un certain nombre de constructeurs traitant avec le Maître de l'ouvrage	
+ Signée par un assureur et non un courtier,	
+ La date de la DROC est comprise dans la période de couverture	
+ Visant expressément l'activité, objet du marché	
+ Nominative pour le chantier et visant le coût prévisionnel du	
chantier considéré, <u>sans le visa d'aucun coefficient de variation à</u> <u>la hausse, mais</u> avec conditionnement à la souscription du CCRD	
+ Avec abrogation de la Règle Proportionnelle de Capitaux	
+ Faisant état d'un montant minimum de garantie de :	
10 millions d'euros par sinistre pour la catégorie des traitants	
directs dont les marchés de travaux concernent la structure et le	
gros-œuvre,	
6 millions d'euros par sinistre pour la catégorie des marchés de travaux des autres traitants directs,	
3 millions d'euros par sinistre pour les autres catégories	
+ En cas de groupement d'entreprises, il faut une attestation pour	
chaque entreprise à hauteur des plafonds ci-dessus et non un	
plafond collectif pour le groupement	
Sans aucune réserve sur une éventuelle modification et/ou	
suppression et/ou résiliation en cours d'année car non prévue dans	
le modèle FFSA	
Documents à fournir en cours de chantier, à peine de réduction proportionnelle d'indemnité en cas de sinistre	
ATEX en cas d'utilisation de techniques non courantes par une	
Entreprise (responsabilité du Maître d'œuvre)	

Documents <u>indispensables</u> à la Réception à peine de surprime	
LISTE DE TOUS LES INTERVENANTS A L'ACTE DE CONSTRUIRE (coordonnées postales + tél/fax)	
PV de Livraison avec les Acquéreurs en VEFA :	
+Signé par le Maître d'ouvrage et les Acquéreurs + « Réserves » classées <u>par zone géographique</u> +Libellé précis des Réserves : pas de réserves générales. Attention les réserves non levées du contrôleur technique doivent être ajoutées à cette liste, cela ne va pas de soi +Dactylographié	
PV de Réception	
+Signé par le Maître d'ouvrage, le Maître d'œuvre et l'Entreprise titulaire du lot (A défaut joindre lettre recommandée AR de convocation à la réception) +Réserves classées par lots et non par zone géographique +Libellé précis des Réserves : pas de réserves générales +Dactylographié	
Documents <u>indispensables</u> dans les 6/12 mois suivant la Réception <u>à</u>	
<u>peine de surprime</u>	
PV DE LEVEE DES RESERVES	
RAPPORT DEFINITIF DU CONTROLEUR TECHNIQUE	
Arrete definitif des comptes, y compris honoraires techniques En matière de logement, le coût des travaux à déclarer est un coût TTC	
Documents à obtenir pour une bonne gestion du dossier, mais ne	
concernant pas l'assureur	
Attestations d'assurance en RC Travaux/Après Travaux pour chaque constructeur	
 + Signée par un assureur et non un courtier + Valable à la date de signature du marché + Visant expressément l'activité, objet du marché + En cas de groupement d'entreprises, il faut une attestation pour chaque entreprise 	